

PROJET

REGIE PUBLIQUE DE L'EAU DE CŒUR D'ESSONNE AGGLOMERATION



PROCES-VERBAL N°18/02

Conseil d'administration
Le 28 mars 2018 – 19h00
Salle Terra I – Centre technique des Montatons – 20 rue Denis Papin – St Michel sur Orge

Présents (11) :

Bernard FILLEUL
Sylvain TANGUY
Gérard MARCONNET
Marion LENFANT
Cécile BESNARD
Philippe ROGER
François CHOLLEY
Alain LAMOUR
Philippe ISENBECK
Emmanuel DESERT
Nicole ESTEVE

Excusés (5) :

Olivier LEONHARDT
Eric BRAIVE
Jean LAPIERRE
Thérèse LEROUX
Bernard ZUNINO
Claude BOUTIN

Participant (4):

Gilles PUJOL
Frédéric REBOURS
Philippe PRIEUX
Barka OTMANE

M. Bernard FILLEUL, Président, ouvre la séance à 19h10.

1) Le vote du Procès-verbal

Le procès-verbal du conseil d'administration du 22 février 2018 est mis à l'approbation des membres.

Procès-verbal approuvé par 11 administrateurs présents ou représentés

2) Compte rendu de la délégation de pouvoir du Directeur

➤ **DECISION DU DIRECTEUR GENERAL N°2018-045**

Objet : Extension du siège de la Régie - Signature d'une convention relative à la mission SPS catégorie 2

➤ **DECISION DU DIRECTEUR GENERAL N°2018-046**

Objet : Etude préliminaire du réseau d'eau potable Cœur d'Essonne ex Arpajonnais

Madame LENFANT demande des explications ; Monsieur PRIEUX explique que la Régie a décidé de procéder à des études préliminaires du réseau d'eau potable sur l'ex Arpajonnais. Cette étude porte notamment sur la localisation des débitmètres à installer pour comptabiliser les volumes d'eau en gros achetés au Siarce.

➤ **DECISION DU DIRECTEUR GENERAL N°2018-047**

Objet : Contrat d'hébergement du site internet

➤ **DECISION DU DIRECTEUR GENERAL N°2018-048**

Objet : Extension du siège de la Régie - Signature d'une convention relative à la mission bureau de contrôle

➤ **DECISION DU DIRECTEUR GENERAL N°2018-49**

Objet : Signature du marché subséquent n°8 renforcement des canalisations AEP rue des Bordes au14734 Plessis-Pâté.

➤ **DECISION DU DIRECTEUR GENERAL N°2018-50**

Objet : Signature du marché subséquent n°12 Pose de débitmètres et de tamponnages.

➤ **DECISION DU DIRECTEUR GENERAL N°2018-52**

Objet : Signature du marché subséquent n°9 – Maillage est-ouest section A

Monsieur DESERT demande sur quel critère sont choisies les entreprises pour les marchés subséquents.

Monsieur REBOURS explique que c'est un accord cadre qui met en concurrence les 3 entreprises :

GTO, TPS et SADE à chaque consultation.

Monsieur PRIEUX ajoute que l'analyse des offres est réalisée sur un total de 100 points ; 70 points attribués pour le prix des prestations, 30 points pour la valeur technique.

➤ **DECISION DU DIRECTEUR GENERAL N°2018-53**

Objet : Signature du marché subséquent n°10 Maillage est-ouest section B

➤ **DECISION DU DIRECTEUR GENERAL N°2018-54**

Objet : Signature du marché subséquent n°11 Maillage est-ouest section C

➤ **DECISION DU DIRECTEUR GENERAL N°2018-055**

Objet : Délégation temporaire de signature du Directeur Général au Directeur Administratif et Financier

3) Reprise anticipée des résultats 2017 au budget primitif 2018

Monsieur VU TRAN explique que L'instruction budgétaire et comptable M49 autorise la reprise anticipée des résultats lors de l'adoption du budget primitif lorsqu'il existe un état attesté par le comptable indiquant les résultats issus des réalisations de l'exercice clos.

L'exécution du budget principal présente, en fonctionnement, un excédent

de : 2 841 666.41 euros.

Délibération votée à l'unanimité : 11 administrateurs présents ou représentés

4) Vote du Budget Primitif 2018

Monsieur VU TRAN prend la parole pour expliquer la genèse du BP 2018 avec reprise anticipée des résultats 2017. Il souligne que c'est un budget atypique par rapport à 2017 qui ne comporte que 8 mois d'exploitation. Après débats, le BP 2018 est adopté. Equilibré en dépenses et en recettes, il se présente comme suit :

Section d'exploitation : 21 438 106, 38 euros

Section d'investissement : 11 414 512, 74 euros

Vote de la délibération : 11 administrateurs présents ou représentés

5) La fixation des durées d'amortissement

Les durées d'amortissement doivent être fixées par délibération du Conseil d'Administration.

Les instructions budgétaires M4 et M49 précisent les obligations en matière d'amortissement et permettent aux collectivités et à leurs établissements publics d'en fixer librement les durées tout en respectant les limites fixées pour chaque catégorie d'immobilisation.

Afin d'assurer l'amortissement de tous les biens que la Régie est susceptible d'acquérir, il est proposé d'appliquer la durée maximale autorisées par les instructions budgétaires.

Vote de la délibération : 11 administrateurs présents ou représentés

6) Contrat de bail pour les bureaux de la Régie Avenant n°1

le Directeur de la Régie a signé l'avenant n°1 au contrat de bail avec Cœur d'Essonne Agglomération à compter du 1er avril 2018 pendant les travaux d'extension des bureaux de la Régie Publique de l'Eau de Cœur d'Essonne Agglomération au loyer annuel de 56 016€ TTC, et des provisions pour charges estimées à 20% du montant du loyer.

Vote de la délibération : 11 administrateurs présents ou représentés

7) Substitution du comptable assignataire par un agent comptable – Délibération de principe

Monsieur PUJOL explique que la régie connaît des difficultés de gestion liées à la rigidité du fonctionnement de la Direction Générale des Finances Publiques.

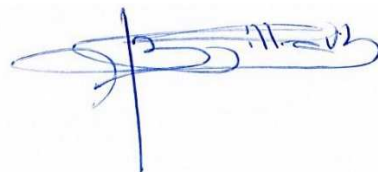
La Régie avait pourtant choisi naturellement de confier ses fonds à la Trésorerie de Sainte-Geneviève-des-Bois qui avait une bonne connaissance de Cœur d'Essonne Agglomération.

Mais au fur et à mesure de la découverte de ce fonctionnement complexe, notamment pour la privation de trésorerie et pour le recouvrement atypique, il est vite apparu nécessaire d'opter pour le choix de recruter un agent comptable propre à la Régie avec ouverture d'un compte bancaire privé.

Vote de la délibération : 11 administrateurs présents ou représentés

La séance est levée à 21h15.

Fait à Saint-Michel-sur-Orge
Le 29/03/2018
Le Président,
Bernard FILLEUL



Objet : Compte rendu de la délégation de pouvoir du Directeur

C.A. du :
28.3.2018

Délibération
N° 2018-007

Le Conseil d'Administration,

Vu la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles modifiée,

Vu la loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral n°2015-PREF.DRCL/926 du 04 décembre 2015 portant création d'un EPCI à fiscalité propre issu de la fusion de la Communauté d'agglomération du Val d'Orge et de la Communauté de Communes de l'Arpajonnais, à compter du 1^{er} janvier 2016,

Vu la délibération N°15.077 du 24 juin 2015 de la Communauté d'agglomération du Val d'Orge relative au choix du mode de gestion de l'eau potable,

Vu la délibération N°16.159 du 23 juin 2016 de Cœur d'Essonne Agglomération relative à l'adoption des statuts de la Régie Publique de l'Eau de Cœur d'Essonne Agglomération,

Vu la délibération N°16.160 du 23 juin 2016 de Cœur d'Essonne Agglomération relative à la nomination des membres du Conseil d'administration de la Régie Publique de l'Eau de Cœur d'Essonne Agglomération,

Vu les statuts de la Régie Publique de l'Eau de Cœur d'Essonne Agglomération et notamment l'article 11,

Vu la délibération n°16.007 en date du 18 octobre 2016 relative à la délégation du Conseil d'Administration au Directeur de la Régie,

Le Président rend compte au Conseil d'Administration de ladite délégation, à savoir :

DECISION DU DIRECTEUR GENERAL N°2018-045

Objet : Extension du siège de la Régie - Signature d'une convention relative à la mission SPS catégorie 2

La Régie a décidé de procéder à des travaux d'extension de son siège au 20, rue Denis Papin à Saint-Michel-sur-Orge.

Cette extension est prévue pour accueillir les agents devant être recrutés pour intégrer le périmètre de l'Arpajonnais.

Les travaux relèvent de la catégorie 2 et nécessitent la présence d'un coordonnateur de sécurité et de la santé sur le chantier.

L'objet est donc de signer la convention relative à la mission Sécurité et Protection de la Santé (SPS) catégorie 2 pour les travaux

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

091-824472559-20180328-DEL18-007-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/04/2018

Affichage : 13/04/2018

Pour l'autorité compétente par délégation



d'extension du siège de la Régie avec la société ALEXI - 1, route départementale 118 - 91971 Courtaboeuf cedex pour un montant forfaitaire de 4.970€ HT

DECISION DU DIRECTEUR GENERAL N°2018-046

Objet : Etude préliminaire du réseau d'eau potable Cœur d'Essonne ex Arpajonnais

La Régie a décidé de procéder à des études préliminaires du réseau d'eau potable sur l'ex Arpajonnais.

Cette étude porte notamment sur la production, le stockage, la topographie le réseau structurant, la limite territoriale et une cartographie de la solution avec localisation des vannes et débitsmètres..

L'objet est donc de signer la convention relative à cette mission avec Eau de Paris pour un montant forfaitaire de 7.136,82€ € HT.

DECISION DU DIRECTEUR GENERAL N°2018-047

Objet : Contrat d'hébergement du site internet

La Régie a décidé de confier l'hébergement de son site internet dédié au logiciel « clientèle ».

Ce site intéresse les usagers qui veulent intervenir en ligne sur leur espace.

Le contrat est prévu pour la maintenance du site mais ne comprend pas l'évolution de la maquette ni la mise à jour ni la formation.

L'objet est donc de signer la convention relative à cette maintenance pour un montant forfaitaire de 950€ HT/an.

DECISION DU DIRECTEUR GENERAL N°2018-048

Objet : Extension du siège de la Régie - Signature d'une convention relative à la mission bureau de contrôle

La Régie a décidé de procéder à des travaux d'extension de son siège au 20, rue Denis Papin à Saint-Michel-sur-Orge.

Cette extension est prévue pour accueillir les agents devant être recrutés pour intégrer le périmètre de l'Arpajonnais.

L'établissement est un bâtiment ERP et nécessite plusieurs missions de contrôles techniques :

- Solidité des ouvrages (LP)
- Sécurité des personnes en ERP (SEI)
- Accessibilité des handicapés (HAND)
- Solidité des existants (LE)

L'objet est donc de signer la convention relative à la mission de bureau de contrôle avec la société Qualiconsult - 13, rue Charles Cros - 93297 TREMBLAY EN FRANCE pour un montant forfaitaire de 7.700€ HT.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

091-824472559-20180328-DEL18-007-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/04/2018

Affichage : 13/04/2018

Pour l'autorité compétente par délégation



DECISION DU DIRECTEUR GENERAL N°2018-49

Objet : Signature du marché subséquent n°8 renforcement des canalisations AEP rue des Bordes au14734 Plessis-Pâté.

La régie a décidé de lancer un accord-cadre avec marchés subséquents sur les travaux neufs et de remplacements de ses réseaux d'eau potable pour être en capacité d'intervenir rapidement. Elle a choisi de signer cet accord-cadre avec 3 attributaires qui seront remis en concurrence à chaque besoin de travaux.

Les 3 offres économiquement les plus avantageuses sont fournies par les sociétés :

1. GTO – 16, rue Condorcet – 91240 St Michel-sur-Orge en groupement avec l'Urbaine de travaux
2. SADE – 35 rue Marcelin Berthelot – 91320 Wissous qui se présente seul
3. TPS – 35 rue de la Ferté Alais – 91840 Soisy-sur-Ecole en groupement avec Geo TP

La huitième mise en concurrence par marchés subséquents a permis de sélectionner l'offre économiquement la plus avantageuse pour les travaux d'adduction d'eau au Plessis-Pâté avec la société SADE 3, rue Marcelin Berthelot 91320 à Wissous pour un montant estimé de 47 968.58€ HT

L'objet de la décision jointe est donc de signer le marché subséquent avec cette société.

DECISION DU DIRECTEUR GENERAL N°2018-50

Objet : Signature du marché subséquent n°12 Pose de débitmètres et de tamponnages.

La régie a décidé de lancer un accord-cadre avec marchés subséquents sur les travaux neufs et de remplacements de ses réseaux d'eau potable pour être en capacité d'intervenir rapidement. Elle a choisi de signer cet accord-cadre avec 3 attributaires qui seront remis en concurrence à chaque besoin de travaux.

Les 3 offres économiquement les plus avantageuses sont fournies par les sociétés :

1. GTO – 16, rue Condorcet – 91240 St Michel-sur-Orge en groupement avec l'Urbaine de travaux
2. SADE – 35 rue Marcelin Berthelot – 91320 Wissous qui se présente seul
3. TPS – 35 rue de la Ferté Alais – 91840 Soisy-sur-Ecole en groupement avec Geo TP

La douzième mise en concurrence par marchés subséquents a permis de sélectionner l'offre économiquement la plus avantageuse pour les travaux de pose de débitmètres et de tamponnages pour contrôler les flux avec la société GTO – 16, rue Condorcet 91240 à Saint-Michel-sur-Orge pour un montant estimé de 226.717,50€ HT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

091-824472559-20180328-DEL18-007-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/04/2018

Affichage : 13/04/2018

Pour l'autorité compétente par délégation



DECISION DU DIRECTEUR GENERAL N°2018-52

**Objet : Signature du marché subséquent n°9 -
Maillage est-ouest section A**

La régie a décidé de lancer un accord-cadre avec marchés subséquents sur les travaux neufs et de remplacements de ses réseaux d'eau potable pour être en capacité d'intervenir rapidement. Elle a choisi de signer cet accord-cadre avec 3 attributaires qui seront remis en concurrence à chaque besoin de travaux.

Les 3 offres économiquement les plus avantageuses sont fournies par les sociétés :

1. GTO – 16, rue Condorcet – 91240 St Michel-sur-Orge en groupement avec l'Urbaine de travaux
2. SADE – 35 rue Marcelin Berthelot – 91320 Wissous qui se présente seul
3. TPS – 35 rue de la Ferté Alais – 91840 Soisy-sur-Ecole en groupement avec Geo TP

La neuvième mise en concurrence par marchés subséquents a permis de sélectionner l'offre économiquement la plus avantageuse pour les travaux aux travaux de maillage est-ouest section A avec la société SADE pour un montant estimé de 389 476,75€ HT

DECISION DU DIRECTEUR GENERAL N°2018-53

**Objet : Signature du marché subséquent n°10 Maillage
est-ouest section B**

La régie a décidé de lancer un accord-cadre avec marchés subséquents sur les travaux neufs et de remplacements de ses réseaux d'eau potable pour être en capacité d'intervenir rapidement. Elle a choisi de signer cet accord-cadre avec 3 attributaires qui seront remis en concurrence à chaque besoin de travaux.

Les 3 offres économiquement les plus avantageuses sont fournies par les sociétés :

1. GTO – 16, rue Condorcet – 91240 St Michel-sur-Orge en groupement avec l'Urbaine de travaux
2. SADE – 35 rue Marcelin Berthelot – 91320 Wissous qui se présente seul
3. TPS – 35 rue de la Ferté Alais – 91840 Soisy-sur-Ecole en groupement avec Geo TP

La douzième mise en concurrence par marchés subséquents a permis de sélectionner l'offre économiquement la plus avantageuse pour les travaux de maillage est-ouest section B avec la société GTO – 16, rue Condorcet 91240 à Saint-Michel-sur-Orge pour un montant estimé de 440 616,98€ HT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

091-824472559-20180328-DEL18-007-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/04/2018

Affichage : 13/04/2018

Pour l'autorité compétente par délégation



DECISION DU DIRECTEUR GENERAL N°2018-54

Objet : Signature du marché subséquent n°11 Maillage est-ouest section C

La régie a décidé de lancer un accord-cadre avec marchés subséquents sur les travaux neufs et de remplacements de ses réseaux d'eau potable pour être en capacité d'intervenir rapidement. Elle a choisi de signer cet accord-cadre avec 3 attributaires qui seront remis en concurrence à chaque besoin de travaux.

Les 3 offres économiquement les plus avantageuses sont fournies par les sociétés :

1. GTO - 16, rue Condorcet - 91240 St Michel-sur-Orge en groupement avec l'Urbaine de travaux
2. SADE - 35 rue Marcelin Berthelot - 91320 Wissous qui se présente seul
3. TPS - 35 rue de la Ferté Alais - 91840 Soisy-sur-Ecole en groupement avec Geo TP

La douzième mise en concurrence par marchés subséquents a permis de sélectionner l'offre économiquement la plus avantageuse pour les travaux de maillage est-ouest section C avec la société TPS pour un montant estimé de 349 437,70 € HT

DECISION DU DIRECTEUR GENERAL N°2018-055

Objet : Délégation temporaire de signature du Directeur Général au Directeur Administratif et Financier

Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit à son article R2221-29 que le Directeur Général de la Régie peut déléguer sa signature sous sa responsabilité et sa surveillance à un ou plusieurs chefs de services.

Pendant son absence (du 19 au 24 mars 2018), le Directeur Général souhaite déléguer sa signature à Frédéric REBOURS, Directeur Administratif et Financier, afin d'assurer une continuité dans l'administration de la Régie.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION EN PREND ACTE.

**LE PRESIDENT
BERNARD FILLEUL**



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

091-824472559-20180328-DEL18-007-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/04/2018

Affichage : 13/04/2018

Pour l'autorité compétente par délégation



REGIE PUBLIQUE DE L'EAU DE CŒUR D'ESSONNE AGGLOMERATION

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SEANCE DU 28 MARS 2018

L'an deux mille dix-huit, les membres du Conseil d'administration, convoqués à domicile, individuellement et par écrit le 20 mars 2018, conformément à la loi n°99.586 du 12 juillet 1999, se sont réunis à la salle Terra des Montatons 20 rue Denis Papin 91240 Saint Michel sur Orge sous la Présidence de Monsieur Bernard FILLEUL.

Nombre de membres en exercice : 16

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs Bernard FILLEUL, Sylvain TANGUY, Alain LAMOUR, François CHOLLEY, Philippe Roger, Philippe ISENBECK, Emmanuel DESERT, Cécile BESNARD, Marion LENFANT, Nicole ESTEVE, Gérard MARCONNET

Etaient excusés donnant pouvoir :

Excusés :

Madame Thérèse LEROUX; Messieurs Olivier LEONHARDT, Claude BOUTIN, Eric BRAIVE, Bernard ZUNINO

Monsieur FILLEUL, président du Conseil d'administration procède à l'appel nominal et déclare la séance ouverte.

Monsieur PUJOL, Directeur général de la Régie Publique de l'Eau de Cœur d'Essonne assiste à la séance.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

091-824472559-20180328-DEL18-007-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/04/2018

Affichage : 13/04/2018

Pour l'autorité compétente par délégation



Conseil d'administration

Régie Publique de l'Eau de Cœur d'Essonne Agglomération

Affaire suivie par Gilles PUJOL

**C.A. du :
28.03.2018**

Objet : Vote du Budget Primitif 2018

**Délibération
N° 2018-008**

Le Conseil d'Administration,

Vu la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles modifiée,

Vu la loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

Présents : 11

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment, l'article L1612-1

Représentés : 0

Absents : 5

Vu l'arrêté préfectoral n°2015-PREF.DRCL/926 du 04 décembre 2015 portant création d'un EPCI à fiscalité propre issu de la fusion de la Communauté d'agglomération du Val d'Orge et de la Communauté de Communes de l'Arpajonnais, à compter du 1^{er} janvier 2016,

Pour : 11

Contre : 0

Vu la délibération N°15.077 du 24 juin 2015 de la Communauté d'agglomération du Val d'Orge relative au choix du mode de gestion de l'eau potable,

Abstention : 0

Vu la délibération N°16.159 du 23 juin 2016 de Cœur d'Essonne Agglomération relative à l'adoption des statuts de la Régie publique de l'eau de Cœur d'Essonne Agglomération,

Vu la délibération N°16.160 du 23 juin 2016 de Cœur d'Essonne Agglomération relative à la nomination des membres du Conseil d'administration de la Régie publique de l'eau de Cœur d'Essonne Agglomération,

Vu les statuts de la Régie publique de l'eau de Cœur d'Essonne Agglomération,

Vu les articles 3 et 4 du décret n° 96-1252 du 27 décembre 1996 relatif à la définition des chapitres et articles des budgets des communes et de leurs établissements,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M49 publiée par arrêté du 22 décembre 2016 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M49 applicable aux services publics locaux industriels et commerciaux,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

ADOpte le budget primitif 2018 de la Régie équilibré en dépenses et recettes comme suivant :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

091-824472559-20180413-DEL18-008-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/04/2018

Affichage : 13/04/2018

Pour l'autorité compétente par délégation



FONCTIONNEMENT DEPENSES.

Chap.	Libellés	BP 2018
011	Charges à caractère général	11 616 199.31
012	Charges et frais de personnel	1 565 000.00
014	Atténuations de produits	4 700 000.00
65	Autres charges de gestion courante	14 500.00
66	Frais financiers	5 000.00
67	Charges exceptionnelles	101 000.00
023	Virement à la section d'investissement	3 017 320.35
042	Dotations aux amortissements	419 086.72
	TOTAL DEPENSES	21438106,38

FONCTIONNEMENT RECETTES.

Ch	Libellés	BP 2018
002	Résultat exercice antérieur reporté	1591626,38
70	Produits des services	19 838 293.00
74	Dotations et participations	8 187.00
	TOTAL RECETTES	21438106,38

INVESTISSEMENT DEPENSES.

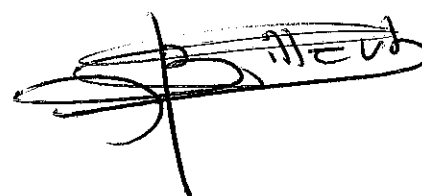
Chap.	Libellés	BP 2018
16	Dettes en capital	2 850 976.00
20	Immobilisations incorporelles	245 410.00
21	Immobilisations corporelles	5 715 634.68
45	Travaux pour compte de tiers	2 602 492.06
	TOTAL DEPENSES	11 414 512.74

INVESTISSEMENT RECETTES.

Chap.	Libellés	BP 2018
001	Résultat exercice antérieur reporté	2 105 287.98
10	Dotations et réserves	1 250 040.03
13	Subventions d'investissement	228 711.00
16	Emprunts	1 791 574.60
45	Travaux pour compte de tiers	2 602 492.06
021	Virement de la section de fonctionnement	3 017 320.35
040	Dotations aux amortissements	419 086.72
	TOTAL RECETTES	11 414 512.74

LE PRESIDENT

BERNARD FILLEUL



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

091-824472559-20180413-DEL18-008-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/04/2018

Affichage : 13/04/2018

Pour l'autorité compétente par délégation



REPUBLIQUE FRANCAISE

82447255900015	REGIE PUBLIQUE EAU COEUR D'ESSONNE
----------------	---

POSTE COMPTABLE : CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES

SERVICE PUBLIC LOCAL

M49

BUDGET PRIMITIF

BUDGET PRINCIPAL

ANNEE 2018

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

091-824472559-20180413-DEL18-008-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/04/2018

Affichage : 13/04/2018

Pour l'autorité compétente par délégation



I - INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

I - L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau du chapitre pour la section d'exploitation ;
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
- sans les chapitres << opérations d'équipement >> de l'état III B 3 ;

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense << opération d'équipement >>.

III - Les provisions sont semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement)

IV - La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne << pour mémoire >>) s'effectue par rapport à la colonne du budget primitif de l'exercice précédent.

V - Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

091-824472559-20180413-DEL18-008-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/04/2018

Affichage : 13/04/2018

Pour l'autorité compétente par délégation



II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V O T E	CREDITS D'EXPLOITATION VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	21 438 106,38	19 846 480,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT		
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE		1 591 626,38
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION		21 438 106,38	21 438 106,38

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	6 649 000,00	7 899 040,03
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT	4 765 512,74	1 410 184,73
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE		2 105 287,98
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		11 414 512,74	11 414 512,74

TOTAL

TOTAL DU BUDGET	32 852 619,12	32 852 619,12
------------------------	---------------	---------------

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

091-824472559-20180413-DEL18-008-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/04/2018

Affichage : 13/04/2018

Pour l'autorité compétente par délégation



II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budg. précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+vote)
011	Charges à caractère général	12 846 541,33		11 616 199,31	11 616 199,31	11 616 199,31
012	Charges de personnel et frais assimilés	845 000,00		1 565 000,00	1 565 000,00	1 565 000,00
014	Atténuations de produits	3 198 433,61		4 700 000,00	4 700 000,00	4 700 000,00
65	Autres charges de gestion courante			14 500,00	14 500,00	14 500,00
	Total des dépenses de gestion des services	16 889 974,94		17 895 699,31	17 895 699,31	17 895 699,31
66	Charges financières			5 000,00	5 000,00	5 000,00
67	Charges exceptionnelles	238 000,00		101 000,00	101 000,00	101 000,00
68	Dotations aux prov. et aux dépréciations					
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés					
022	Dépenses imprévues	303 450,00				
	Total des dépenses réelles d'exploitation	17 431 424,94		18 001 699,31	18 001 699,31	18 001 699,31
023	Virement à la section d'investissement	1 691 796,61		3 017 320,35	3 017 320,35	3 017 320,35
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections	119 086,72		419 086,72	419 086,72	419 086,72
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. d'exp.					
	Total des dépenses d'ordre d'exploitation	1 810 883,33		3 436 407,07	3 436 407,07	3 436 407,07
	TOTAL	19 242 308,27		21 438 106,38	21 438 106,38	21 438 106,38

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

+

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES

21 438 106,38

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budg. précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+vote)
013	Atténuations de charges					
70	Ventes de produits fabriqués, prestations ...	19 242 308,27		19 838 293,00	19 838 293,00	19 838 293,00
73	Produits issus de la fiscalité					
74	Subvention d'exploitation			8 187,00	8 187,00	8 187,00
75	Autres produits de gestion courante					
	Total des recettes de gestion des services	19 242 308,27		19 846 480,00	19 846 480,00	19 846 480,00
76	Produits financiers					
77	Produits exceptionnels					
78	Reprises sur prov. et sur dépréciations					
	Total des recettes réelles d'exploitation	19 242 308,27		19 846 480,00	19 846 480,00	19 846 480,00
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections					
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. d'exp.					
	Total des recettes d'ordre d'exploitation					
	TOTAL	19 242 308,27		19 846 480,00	19 846 480,00	19 846 480,00

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

+

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES

1 591 626,38

Pour information :

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION
D'INVESTISSEMENT**

3 436 407,07

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'exédent des recettes réelles d'exploitation sur les dépenses réelles d'exploitation. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

091-824472559-20180413-DEL18-008-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/04/2018

Affichage : 13/04/2018

Pour l'autorité compétente par délégation



II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budg. précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+vote)
20	Immobilisations incorporelles	245 000,00	20 410,00	225 000,00	225 000,00	245 410,00
21	Immobilisations corporelles	1 667 000,00	1 031 634,68	4 684 000,00	4 684 000,00	5 715 634,68
22	Immobilisations reçues en affectation					
23	Immobilisations en cours					
	Total des opérations d'équipement					
	Total des dépenses d'équipement	1 912 000,00	1 052 044,68	4 909 000,00	4 909 000,00	5 961 044,68
10	Dotations, fonds divers et réserves					
13	Subventions d'investissement					
16	Emprunts et dettes assimilées	210 976,00	2 710 976,00	140 000,00	140 000,00	2 850 976,00
18	Compte de liaison, affectation à (BA Régie)					
26	Participations et créances rattachées					
27	Autres immobilisations financières	4 000 000,00				
020	Dépenses imprévues	95 600,00				
	Total des dépenses financières	4 306 576,00	2 710 976,00	140 000,00	140 000,00	2 850 976,00
4581	Total des op. pour compte de tiers		1 002 492,06	1 600 000,00	1 600 000,00	2 602 492,06
	Total des dépenses réelles d'investissement	6 218 576,00	4 765 512,74	6 649 000,00	6 649 000,00	11 414 512,74
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections					
041	Opérations patrimoniales					
	Total des dépenses d'ordre d'investissement					
	TOTAL	6 218 576,00	4 765 512,74	6 649 000,00	6 649 000,00	11 414 512,74

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	+
	=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	11 414 512,74

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budg. précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+vote)
13	Subventions d'investissement			228 711,00	228 711,00	228 711,00
16	Emprunts et dettes assimilées	407 692,67	407 692,67	1 383 881,93	1 383 881,93	1 791 574,60
20	Immobilisations incorporelles					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affectation					
23	Immobilisations en cours					
	Total des recettes d'équipement	407 692,67	407 692,67	1 612 592,93	1 612 592,93	2 020 285,60
10	Dotation, fonds divers et réserves					
106	Réserves			1 250 040,03	1 250 040,03	1 250 040,03
165	Dépôts et cautionnements reçus					
18	Compte de liaison : affectation à (BA Régie)					
26	Participations et créances rattachées					
27	Autres immobilisations financières	4 000 000,00				
	Total des recettes financières	4 000 000,00		1 250 040,03	1 250 040,03	1 250 040,03
4582	Total des op. pour le compte de tiers		1 002 492,06	1 600 000,00	1 600 000,00	2 602 492,06
	Total des recettes réelles d'investissement	4 407 692,67	1 410 184,73	4 462 632,96	4 462 632,96	5 872 817,69
021	virement de la section d'exploitation	1 691 796,61		3 017 320,35	3 017 320,35	3 017 320,35
040	Opé. d'ordre de transfert entre les sections	119 086,72		419 086,72	419 086,72	419 086,72
041	Opérations patrimoniales					
	Total des recettes d'ordre d'investissement	1 810 883,33		3 436 407,07	3 436 407,07	3 436 407,07
	TOTAL	6 218 576,00	1 410 184,73	7 899 040,03	7 899 040,03	9 309 224,76

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	+	2 105 287,98
	=	
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		11 414 512,74

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'exédent des recettes réelles d'exploitation sur les dépenses réelles d'exploitation. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

3 436 407,07

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

091-824472559-20180413-DEL18-008-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/04/2018

Affichage : 13/04/2018

Pour l'autorité compétente par délégation



II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 - DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
011	Charges à caractère général	11 616 199,31		11 616 199,31
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 565 000,00		1 565 000,00
014	Atténuations de produits	4 700 000,00		4 700 000,00
60	<i>Achats et variation des stocks</i>			
65	Autres charges de gestion courante	14 500,00		14 500,00
66	Charges financières	5 000,00		5 000,00
67	Charges exceptionnelles	101 000,00		101 000,00
68	Dot. aux amort. , aux dépréciations et aux provisions		419 086,72	419 086,72
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés			
71	<i>Production stockée (ou déstockage)</i>			
022	Dépenses imprévues			
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		3 017 320,35	3 017 320,35
	Dépenses d'exploitation- Total	18 001 699,31	3 436 407,07	21 438 106,38

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES

21 438 106,38

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves			
13	Subventions d'investissement			
14	<i>Provisions réglementées et amortissement dérogatoires</i>			
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non budgétaire)	2 850 976,00		2 850 976,00
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie)			
	Total des opérations d'équipement			
20	Immobilisations incorporelles	245 410,00		245 410,00
21	Immobilisations corporelles	5 715 634,68		5 715 634,68
22	Immobilisations reçues en affectation			
23	Immobilisations en cours			
26	Participations et créances rattachées			
27	Autres immobilisations financières			
28	<i>Amortissements des immobilisations (reprises)</i>			
29	<i>Dépréciations des immobilisations</i>			
39	<i>Dépréciations des stocks et en-cours</i>			
4581	Opérations pour compte de tiers	2 602 492,06		2 602 492,06
481	<i>Charges à répartir sur plusieurs exercices</i>			
3...	Stocks			
020	Dépenses imprévues			
	Dépenses d'investissement - Total	11 414 512,74		11 414 512,74

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

11 414 512,74

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

091-824472559-20180413-DEL18-008-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/04/2018

Affichage : 13/04/2018

Pour l'autorité compétente par délégation



II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 - RECETTES - (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
013	Atténuations de charges			
60	Achats et variations des stocks			
70	Ventes de produits fabriqués, prestations ...	19 838 293,00		19 838 293,00
71	Production stockée (ou déstockage)			
72	Production immobilisée			
73	Produits issus de la fiscalité			
74	Subventions d'exploitation	8 187,00		8 187,00
75	Autres produits de gestion courante			
76	Produits financiers			
77	Produits exceptionnels			
78	Reprises sur amortissements et provisions			
79	Transferts de charges			
	Recettes d'exploitation- Total	19 846 480,00		19 846 480,00

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	1 591 626,38
---	--------------

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	21 438 106,38
---	---------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)			
13	Subventions d'investissement	228 711,00		228 711,00
14	Provisions réglementées et amortissements dérogatoires			
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	1 791 574,60		1 791 574,60
18	Compte de liaison : affectation BA, régies			
20	Immobilisations incorporelles			
21	Immobilisations corporelles			
22	Immobilisations reçues en affectation			
23	Immobilisations en cours			
26	Participations et créances rattachées			
27	Autres immobilisations financières			
28	Amortissements des immobilisations (reprises)		119 086,72	119 086,72
4582	Opérations pour compte de tiers	2 602 492,06		2 602 492,06
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices			
3 ...	Stocks			
021	Virement de la section d'exploitation		3 017 320,35	3 017 320,35
	Recettes d'investissement - Total	4 622 777,66	3 136 407,07	7 759 184,73

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	2 105 287,98
--	--------------

AFFECTATION AU COMPTE 106	1 250 040,03
----------------------------------	--------------

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	11 114 512,74
---	---------------

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

091-824472559-20180413-DEL18-008-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/04/2018

Affichage : 13/04/2018

Pour l'autorité compétente par délégation



III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/ art	Libellé	Pour mémoire Budget primitif précédent	Propositions nouvelles	Vote
011	Charges à caractère général	12 846 541,33	11 616 199,31	11 616 199,31
60226	Vêtements de travail	10 000,00	3 000,00	3 000,00
604	Achats d'études, prestations de services, équipements et tra		10 000,00	10 000,00
605	Achats d'eau	4 000 000,00	10 284 500,00	10 284 500,00
6063	Fournitures d'entretien et de petit équipement		20 000,00	20 000,00
6064	Fournitures administratives	5 000,00	10 000,00	10 000,00
6066	Carburants	10 000,00	15 000,00	15 000,00
611	Sous-traitance générale	201 000,00	319 699,31	319 699,31
6122	Crédit-bail mobilier	54 000,00	3 500,00	3 500,00
6132	Locations immobilières	60 000,00	95 000,00	95 000,00
6135	Locations mobilières		8 500,00	8 500,00
6137	Redevances, droits de passage et servitudes diverses	100 000,00	10 000,00	10 000,00
61523	Réseaux	175 000,00		
61551	Matériel roulant		2 000,00	2 000,00
6156	Maintenance	14 000,00	50 000,00	50 000,00
6161	Primes d'assurances/Multirisques	50 000,00	65 000,00	65 000,00
617	Études et recherches	125 000,00	100 000,00	100 000,00
618	Divers		40 000,00	40 000,00
6226	Honoraires	125 000,00	50 000,00	50 000,00
6227	Frais d'actes et de contentieux		5 000,00	5 000,00
6228	Divers		10 000,00	10 000,00
6231	Annonces et insertions	10 000,00	20 000,00	20 000,00
6236	Catalogues et imprimés		80 000,00	80 000,00
6237	Publications	15 000,00	10 000,00	10 000,00
6251	Voyages et déplacements		5 000,00	5 000,00
6257	Réceptions		2 000,00	2 000,00
6261	Frais d'affranchissement		30 000,00	30 000,00
6262	Frais de télécommunications	2 000,00	30 000,00	30 000,00
627	Services bancaires et assimilés		6 000,00	6 000,00
6287	Remboursements de frais	30 000,00	320 000,00	320 000,00
6333	Participation employeurs à la formation prof continue		12 000,00	12 000,00
6378	Autres taxes et redevances	7 860 541,33		
012	Charges de personnel et frais assimilés	845 000,00	1 565 000,00	1 565 000,00
6211	Personnel intérimaire	35 000,00	20 000,00	20 000,00
6218	Autres personnels extérieurs		100 000,00	100 000,00
6411	Salaires, appointements, commissions de base	810 000,00	1 364 700,00	1 364 700,00
6452	Cotisations aux mutuelles		13 500,00	13 500,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites		44 800,00	44 800,00
6475	Médecine du travail, pharmacie		2 000,00	2 000,00
6478	Autres charges sociales diverses		20 000,00	20 000,00
014	Atténuations de produits	3 198 433,61	4 700 000,00	4 700 000,00
701249	Reversement redevance agence de l'eau	1 856 433,61	2 350 000,00	2 350 000,00
706129	Reversement redevance modarnisat* agence eau	1 342 000,00	2 350 000,00	2 350 000,00
65	Autres charges de gestion courante		14 500,00	14 500,00
651	Redevances pour concessions, brevets, licences, procédés, dr		500,00	500,00
6532	Frais de mission		1 000,00	1 000,00
6535	Formation		3 000,00	3 000,00
658	Charges diverses de gestion courante		10 000,00	10 000,00
	TOTAL des DEPENSES DE GESTION DES SERVICES	16 889 974,94	17 895 699,31	17 895 699,31
	(a) = (011 + 012 + 014 + 65)			
66	Charges financières (b)		5 000,00	5 000,00
6618	Intérêts des autres dettes		5 000,00	5 000,00
67	Charges exceptionnelles (c)	238 000,00	101 000,00	101 000,00
6711	Intérêts honoraires et pénalités sur marchés		1 000,00	1 000,00

Accusé de réception - Ministère de l'Énergie
091-824472559-20180413-DEL18-008-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par : 06180413

Affichage : 13/04/2018

Pour l'autorité de régulation de l'énergie



III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/ art	Libellé	Pour mémoire Budget primitif précédent	Propositions nouvelles	Vote
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	238 000,00	100 000,00	100 000,00
022	Dépenses imprévues (d)	303 450,00		
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d		17 431 424,94	18 001 699,31	18 001 699,31
023	Virement à la section d'investissement	1 691 796,61	3 017 320,35	3 017 320,35
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	119 086,72	419 086,72	419 086,72
6811	Dotations aux amortissements sur immobilisations incorporell	119 086,72	119 086,72	119 086,72
6815	Dot. prov. pour risques exploitat°		300 000,00	300 000,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		1 810 883,33	3 436 407,07	3 436 407,07
043	Opérat° ordre intérieur de la section			
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		1 810 883,33	3 436 407,07	3 436 407,07
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		19 242 308,27	21 438 106,38	21 438 106,38

RESTES A REALISER N-1	+
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	+
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	=
	21 438 106,38

Détail du calcul des ICNE au compte 66112

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

091-824472559-20180413-DEL18-008-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/04/2018

Affichage : 13/04/2018

Pour l'autorité compétente par délégation



III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap/ art	Libellé	Pour mémoire Budget primitif précédent	Propositions nouvelles	Vote
70	Ventes de produits fabriqués, prestations de services, march	19 242 308,27	19 838 293,00	19 838 293,00
70111	Ventes d'eau aux abonnés	7 666 666,67	13 225 357,00	13 225 357,00
70123	Contre-valeur redevance prélèvement	302 397,33		
701241	Redevance pour pollution d'origine domestique	1 856 433,60	2 350 000,00	2 350 000,00
70128	Autres taxes et redevances	55 916,67		
704	Travaux	250 000,00	500 000,00	500 000,00
70611	Redevance d'assainissement collectif	7 502 227,33		
706121	Redevance pour modernisation des réseaux de collec	1 342 000,00	2 350 000,00	2 350 000,00
7064	Locations de compteurs	266 666,67	1 253 936,00	1 253 936,00
7065	Produits des commissions pour recouvrement de la redevance d		132 000,00	132 000,00
7068	Autres prestations de services		27 000,00	27 000,00
74	Subventions d'exploitation		8 187,00	8 187,00
748	Autres subventions d'exploitation		8 187,00	8 187,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a)=(70+74)		19 242 308,27	19 846 480,00	19 846 480,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section			
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE				
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		19 242 308,27	19 846 480,00	19 846 480,00

RESTES A REALISER N-1	+
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	+
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	=
	21 438 106,38

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

091-824472559-20180413-DEL18-008-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/04/2018

Affichage : 13/04/2018

Pour l'autorité compétente par délégation



III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap/ art	Libellé	Pour mémoire Budget primitif précédent	Propositions nouvelles	Vote
20	Immobilisations incorporelles	245 000,00	225 000,00	225 000,00
2031	Frais d'études	45 000,00	95 000,00	95 000,00
2051	Concessions et droits assimilés	200 000,00	130 000,00	130 000,00
21	Immobilisations corporelles	1 667 000,00	4 684 000,00	4 684 000,00
21351	Installations gales - agencts - aménag. des constr		80 000,00	80 000,00
21411	Constructions sur sol d'autrui - Bâtiments d'expl		1 000 000,00	1 000 000,00
21531	Réseaux d'adduction d'eau	1 245 000,00	2 400 000,00	2 400 000,00
21561	Matériel spécifique d'exploitation -Service de dis	148 000,00	310 000,00	310 000,00
21715	Terrains bâtis		700 000,00	700 000,00
2182	Materiel roulant	200 000,00	90 000,00	90 000,00
2183	Matériel bureau et informatique	50 000,00	84 000,00	84 000,00
2184	Mobilier	24 000,00	20 000,00	20 000,00
Total des dépenses d'équipement		1 912 000,00	4 909 000,00	4 909 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	210 976,00	140 000,00	140 000,00
1681	Autres emprunts	210 976,00	140 000,00	140 000,00
27	Autres immobilisations financières	4 000 000,00		
2764	Créances sur personnes de droit privé	4 000 000,00		
020	Dépenses imprévues	95 600,00		
Total des dépenses financières		4 306 576,00	140 000,00	140 000,00
4581	Op pour compte de tiers n° 4581		1 600 000,00	1 600 000,00
Total des dépenses d'opération pour compte de tiers			1 600 000,00	1 600 000,00
TOTAL DEPENSES REELLES		6 218 576,00	6 649 000,00	6 649 000,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		6 218 576,00	6 649 000,00	6 649 000,00

	+
RESTES A REALISER N-1	4 765 512,74
	+
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	
	=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	11 414 512,74

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

091-824472559-20180413-DEL18-008-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/04/2018

Affichage : 13/04/2018

Pour l'autorité compétente par délégation



III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D' INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap/ art	Libellé	Pour mémoire Budget primitif précédent	Propositions nouvelles	Vote
13	Subventions d'investissement		228 711,00	228 711,00
1313	Départements		228 711,00	228 711,00
16	Emprunts et dettes assimilées	407 692,67	1 383 881,93	1 383 881,93
1641	Emprunts en euro	407 692,67		
1681	Autres emprunts		1 383 881,93	1 383 881,93
Total des recettes d'équipement		407 692,67	1 612 592,93	1 612 592,93
10	Dotations, fonds divers et réserves		1 250 040,03	1 250 040,03
1068	Autres réserves		1 250 040,03	1 250 040,03
27	Autres immobilisations financières	4 000 000,00		
274	Prêts	4 000 000,00		
Total des recettes financières		4 000 000,00	1 250 040,03	1 250 040,03
4582	Opération pour compte de tiers n° 4582		1 600 000,00	1 600 000,00
Total des recettes d'opération pour compte de tiers			1 600 000,00	1 600 000,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		4 407 692,67	4 462 632,96	4 462 632,96
021	Virement de la section d'exploitation	1 691 796,61	3 017 320,35	3 017 320,35
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	119 086,72	419 086,72	419 086,72
15162	Provisions de propre assureur		300 000,00	300 000,00
281531	Réseaux d'adduction d'eau	119 086,72	119 086,72	119 086,72
Total des prélèvements provenant de la section d'exploitation		1 810 883,33	3 436 407,07	3 436 407,07
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		1 810 883,33	3 436 407,07	3 436 407,07
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=Total des recettes réelles et d'ordre)		6 218 576,00	7 899 040,03	7 899 040,03

	+
RESTES A REALISER N-1	1 410 184,73
	+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	2 105 287,98
	=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	11 414 512,74

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

091-824472559-20180413-DEL18-008-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/04/2018

Affichage : 13/04/2018

Pour l'autorité compétente par délégation



IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice Nombre de membres présents Nombre de suffrages exprimés

VOTES

Pour Contre Abstentions

Date de convocation

Présenté par **Bernard FILLEUL**

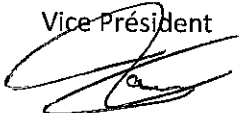
Président

Délibéré par Conseil d'Administration réuni en session ordinaire ,

A _____ le _____

Sylvain TANGUY

Vice Président

**Thérèse LEROUX**

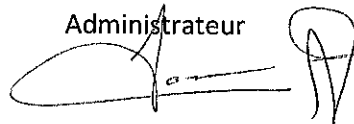
Administratrice

François CHOLLEY

Administrateur

**Gérard MARCONNET**

Administrateur

**Marion LENFANT**

Administratrice

**Eric BRAIVE**

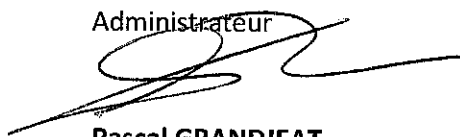
Administrateur

Bernard ZUNINO

Administrateur

Philippe ROGER

Administrateur

**Alain LAMOUR**

Administrateur

**Pascal GRANDJEAT**


Administrateur

Claude BOUTIN

Administrateur

Philippe ISENBECK

Administrateur

**Cécile BESNARD**

Administratrice

**Gérard BROCHOT**

Administrateur

Emmanuel DESERT

Administrateur

**Nicole ESTEVE**

Administratrice

**Jean-LAPIERRE**

Administrateur

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

091-824472559-20180413-DEL18-008-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/04/2018

Affichage : 13/04/2018

Certifié exécutoire par Bernard FILLEUL compte tenu de la transmission en Préfecture, le _____

Pour l'autorité compétente par délégation



C.A. du :
28.03.2018

Objet : Substitution du comptable assignataire par un agent comptable – Délibération de principe

Délibération
N° 2018-09

Le Conseil d'Administration,

Vu la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles modifiée,

Vu la loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

Présents : 11

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles R2221-30 à R2221-34,

Représentés : 0

Absents : 5

Vu l'arrêté préfectoral n°2015-PREF.DRCL/926 du 04 décembre 2015 portant création d'un EPCI à fiscalité propre issu de la fusion de la Communauté d'agglomération du Val d'Orge et de la Communauté de Communes de l'Arpajonnais, à compter du 1^{er} janvier 2016,

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Vu la délibération N°15.077 du 24 juin 2015 de la Communauté d'agglomération du Val d'Orge relative au choix du mode de gestion de l'eau potable,

Vu la délibération N°16.159 du 23 juin 2016 de Cœur d'Essonne Agglomération relative à l'adoption des statuts de la Régie Publique de l'Eau de Cœur d'Essonne Agglomération,

Vu la délibération N°16.160 du 23 juin 2016 de Cœur d'Essonne Agglomération relative à la nomination des membres du Conseil d'Administration de la Régie Publique de l'Eau de Cœur d'Essonne Agglomération,

Vu les statuts de la Régie Publique de l'Eau de Cœur d'Essonne Agglomération,

Vu l'article 116 de la loi de finances pour 2004, relatif au régime général des dérogations à l'obligation de dépôt auprès de l'Etat des fonds des collectivités territoriales et de leurs établissements publics

Vu le Décret n°2004-628 du 28 juin 2004 portant application de la loi de finances pour 2004 (n° 2003-1311 du 30 décembre 2003) et relatif aux conditions de dérogation à l'obligation de dépôt auprès de l'Etat des fonds des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,

Vu la circulaire n° NOR/ECO/R/04/60116/C du 22 septembre 2004 précisant les modalités pratiques de mise en œuvre de ce nouveau régime de dérogations,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

091-824472559-20180413-DEL18-009-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/04/2018

Affichage : 13/04/2018

Pour l'autorité compétente par délégation



Considérant que la Régie souhaite se doter d'un agent comptable propre et de déroger à l'obligation de dépôts de fonds du Trésor,

Vu les motifs par lesquels le Conseil d'Administration est arrivé à opter pour une telle décision,

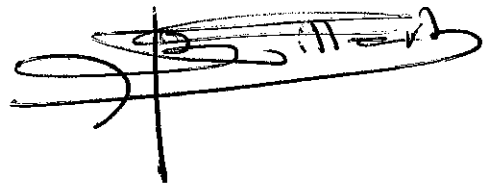
DELIBERE et

APPROUVE la procédure de substitution du comptable assignataire de Sainte-Geneviève-des-Bois par un agent comptable propre à la Régie.

AUTORISE le directeur général à signer tout document se rapportant à cette substitution du comptable assignataire par un agent comptable propre à la Régie.

LE PRESIDENT

BERNARD FILLEUL

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Bernard Filleul', is written over a horizontal line. The signature is stylized and includes a vertical stroke that extends downwards.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

091-824472559-20180413-DEL18-009-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/04/2018

Affichage : 13/04/2018

Pour l'autorité compétente par délégation



REGIE PUBLIQUE DE L'EAU DE CŒUR D'ESSONNE AGGLOMERATION

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU 28 MARS 2018

L'an deux mille dix-huit, les membres du Conseil d'administration, convoqués à domicile, individuellement et par écrit le 20 mars 2018, conformément à la loi n°99.586 du 12 juillet 1999, se sont réunis à la salle Terra des Montatons 20 rue Denis Papin 91240 Saint Michel sur Orge sous la Présidence de Monsieur Bernard FILLEUL.

Nombre de membres en exercice : 16

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs Bernard FILLEUL, Sylvain TANGUY, Alain LAMOUR, François CHOLLEY, Philippe Roger, Philippe ISENBECK, Emmanuel DESERT, Cécile BESNARD, Marion LENFANT, Nicole ESTEVE, Gérard MARCONNET

Etaient excusés donnant pouvoir :

Excusés :

Madame Thérèse LEROUX; Messieurs Olivier LEONHARDT, Claude BOUTIN, Eric BRAIVE, Bernard ZUNINO

Monsieur FILLEUL, président du Conseil d'administration procède à l'appel nominal et déclare la séance ouverte.

Monsieur PUJOL, Directeur général de la Régie Publique de l'Eau de Cœur d'Essonne assiste à la séance.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

091-824472559-20180413-DEL18-009-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/04/2018

Affichage : 13/04/2018

Pour l'autorité compétente par délégation



Conseil d'administration

Régie Publique de l'Eau de Cœur d'Essonne Agglomération

Affaire suivie par Gilles PUJOL

**C.A. du :
28.03.2018**

Objet : La fixation des durées d'amortissement

**Délibération
N° 2018-010**

Le Conseil d'Administration,

Vu la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles modifiée,

Vu la loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

Présents : 11

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment, l'article L1612-1

**Représentés :
0**

Absents : 5

Vu l'arrêté préfectoral n°2015-PREF.DRCL/926 du 04 décembre 2015 portant création d'un EPCI à fiscalité propre issu de la fusion de la Communauté d'agglomération du Val d'Orge et de la Communauté de Communes de l'Arpajonnais, à compter du 1^{er} janvier 2016,

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Vu la délibération N°15.077 du 24 juin 2015 de la Communauté d'agglomération du Val d'Orge relative au choix du mode de gestion de l'eau potable,

Vu la délibération N°16.159 du 23 juin 2016 de Cœur d'Essonne Agglomération relative à l'adoption des statuts de la Régie publique de l'eau de Cœur d'Essonne Agglomération,

Vu la délibération N°16.160 du 23 juin 2016 de Cœur d'Essonne Agglomération relative à la nomination des membres du Conseil d'administration de la Régie publique de l'eau de Cœur d'Essonne Agglomération,

Vu les statuts de la Régie publique de l'eau de Cœur d'Essonne Agglomération,

Vu les articles 3 et 4 du décret n° 96-1252 du 27 décembre 1996 relatif à la définition des chapitres et articles des budgets des communes et de leurs établissement,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M49 publiée par arrêté du 22 décembre 2016 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M49 applicable aux services publics locaux industriels et commerciaux,

Considérant qu'il est nécessaire de définir les durées d'amortissement de tous les biens que la Régie est susceptible d'acquérir afin d'assurer leur amortissement,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

091-824472559-20180413-DEL18-010-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/04/2018

Affichage : 13/04/2018

Pour l'autorité compétente par délégation



APRES EN AVOIR DELIBERE

ADOpte le principe d'un amortissement linéaire des biens selon le tableau ci-après pour la Régie publique de l'eau de Cœur d'Essonne Agglomération

Art.	Catégories	Durée
2031	Frais d'études, de recherche et de développement	5 ans
2051	Logiciels et progiciels bureautiques : licences et brevets	3 ans
21351	Installations générales, agencements, aménagement des bâtiments d'exploitation	60 ans
	Installation, matériel, outillage technique réseau adduction d'eau	60 ans
21411	Construction, extension des bâtiments d'exploitation	60 ans
21531	Travaux réseau adduction d'eau	60 ans
21561	Matériel spécifique d'exploitation – service de distribution d'eau	60 ans
	Compteurs	20 ans
	Débitmètres	20 ans
21715	Acquisition terrain bâti	30 ans
2182	Matériel roulant	5 ans
2183	Matériel informatique et tablettes, outillage électronique	5 ans
2184	Mobilier	10 ans
2188	Coffre fort, armoire forte	7 ans
2188	Téléphones fixes	7 ans
2188	Téléphones portables	3 ans

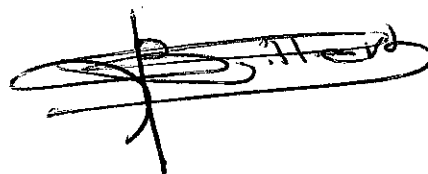
PRECISE qu'en deçà d'une valeur unitaire ou d'un lot homogène de matériels d'un montant hors taxe de 1 500 €, l'amortissement sera effectué en une seule fois,

DECIDE de fixer la durée d'amortissement des adjonctions opérées sur des immobilisations déjà inventoriées à la durée résiduelle d'amortissement du bien principal,

DECIDE de fixer la durée d'amortissement des subventions sur la durée du bien qu'elles financent ; et dans le cas où le bien a commencé à être amorti, de fixer son amortissement sur la durée résiduelle du bien,

DONNE pouvoir au Directeur de la Régie afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération,

**LE PRESIDENT
BERNARD FILLEUL**



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

091-824472559-20180413-DEL18-010-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/04/2018

Affichage : 13/04/2018

Pour l'autorité compétente par délégation



REGIE PUBLIQUE DE L'EAU DE CŒUR D'ESSONNE AGGLOMERATION

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SEANCE DU 28 MARS 2018

L'an deux mille dix-huit, les membres du Conseil d'administration, convoqués à domicile, individuellement et par écrit le 20 mars 2018, conformément à la loi n°99.586 du 12 juillet 1999, se sont réunis à la salle Terra des Montatons 20 rue Denis Papin 91240 Saint Michel sur Orge sous la Présidence de Monsieur Bernard FILLEUL.

Nombre de membres en exercice : 16

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs Bernard FILLEUL, Sylvain TANGUY, Alain LAMOUR, François CHOLLEY, Philippe Roger, Philippe ISENBECK, Emmanuel DESERT, Cécile BESNARD, Marion LENFANT, Nicole ESTEVE, Gérard MARCONNET

Etaient excusés donnant pouvoir :

Excusés :

Madame Thérèse LEROUX; Messieurs Olivier LEONHARDT, Claude BOUTIN, Eric BRAIVE, Bernard ZUNINO

Monsieur FILLEUL, président du Conseil d'administration procède à l'appel nominal et déclare la séance ouverte.

Monsieur PUJOL, Directeur général de la Régie Publique de l'Eau de Cœur d'Essonne assiste à la séance.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

091-824472559-20180413-DEL18-010-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/04/2018

Affichage : 13/04/2018

Pour l'autorité compétente par délégation



C.A. du :
28.03.2018
Délibération
N° 2018-011

Objet : Contrat de bail pour les bureaux de la
Régie Avenant n°1

Le Conseil d'Administration,

Vu la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles modifiée,

Vu la loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral n°2015-PREF.DRCL/926 du 04 décembre 2015 portant création d'un EPCI à fiscalité propre issu de la fusion de la Communauté d'agglomération du Val d'Orge et de la Communauté de Communes de l'Arpajonnais, à compter du 1^{er} janvier 2016,

Vu la délibération N°15.077 du 24 juin 2015 de la Communauté d'agglomération du Val d'Orge relative au choix du mode de gestion de l'eau potable,

Vu la délibération N°16.159 du 23 juin 2016 de Cœur d'Essonne Agglomération relative à l'adoption des statuts de la Régie Publique de l'Eau de Cœur d'Essonne Agglomération,

Vu la délibération N°16.160 du 23 juin 2016 de Cœur d'Essonne Agglomération relative à la nomination des membres du Conseil d'administration de la Régie Publique de l'Eau de Cœur d'Essonne Agglomération,

Vu les statuts de la Régie Publique de l'Eau de Cœur d'Essonne Agglomération,

Considérant la nécessité de trouver des locaux pour les besoins de la Régie Publique de l'Eau de Cœur d'Essonne Agglomération notamment en prévision de l'extension de la Régie,

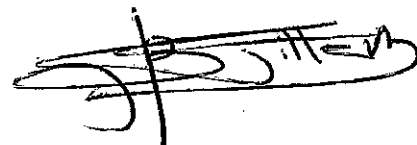
DELIBERE, et

AUTORISE le Directeur de la Régie à signer l'avenant n°1 au contrat de bail avec Cœur d'Essonne Agglomération à compter du 1^{er} avril 2018 pendant les travaux d'extension des bureaux de la Régie Publique de l'Eau de Cœur d'Essonne Agglomération au loyer annuel de 56 016€ TTC, et des provisions pour charges estimées à 20% du montant du loyer.

DIT que les crédits sont inscrits au budget primitif 2018 de la Régie Publique de l'Eau de Cœur d'Essonne Agglomération.

LE PRESIDENT

BERNARD FILLEUL



REGIE PUBLIQUE DE L'EAU DE CŒUR D'ESSONNE AGGLOMERATION

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SEANCE DU 28 MARS 2018

L'an deux mille dix-huit, les membres du Conseil d'administration, convoqués à domicile, individuellement et par écrit le 20 mars 2018, conformément à la loi n°99.586 du 12 juillet 1999, se sont réunis à la salle Terra des Montatons 20 rue Denis Papin 91240 Saint Michel sur Orge sous la Présidence de Monsieur Bernard FILLEUL.

Nombre de membres en exercice : 16

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs Bernard FILLEUL, Sylvain TANGUY, Alain LAMOUR, François CHOLLEY, Philippe Roger, Philippe ISENBECK, Emmanuel DESERT, Cécile BESNARD, Marion LENFANT, Nicole ESTEVE, Gérard MARCONNET

Etaient excusés donnant pouvoir :

Excusés :

Madame Thérèse LEROUX; Messieurs Olivier LEONHARDT, Claude BOUTIN, Eric BRAIVE, Bernard ZUNINO

Monsieur FILLEUL, président du Conseil d'administration procède à l'appel nominal et déclare la séance ouverte.

Monsieur PUJOL, Directeur général de la Régie Publique de l'Eau de Cœur d'Essonne assiste à la séance.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

091-824472559-20180413-DEL18-011-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/04/2018

Affichage : 13/04/2018

Pour l'autorité compétente par délégation



C.A. du :
28.03.2018

Objet : Reprise anticipée des résultats 2017 au budget primitif 2018

Délibération
N° 2018-12

Le Conseil d'Administration,

Vu la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles modifiée,

Vu la loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment, l'article L1612-1

Vu l'arrêté préfectoral n°2015-PREF.DRCL/926 du 04 décembre 2015 portant création d'un EPCI à fiscalité propre issu de la fusion de la Communauté d'agglomération du Val d'Orge et de la Communauté de Communes de l'Arpajonnais, à compter du 1^{er} janvier 2016,

Vu la délibération N°15.077 du 24 juin 2015 de la Communauté d'agglomération du Val d'Orge relative au choix du mode de gestion de l'eau potable,

Vu la délibération N°16.159 du 23 juin 2016 de Cœur d'Essonne Agglomération relative à l'adoption des statuts de la Régie publique de l'eau de Cœur d'Essonne Agglomération,

Vu la délibération N°16.160 du 23 juin 2016 de Cœur d'Essonne Agglomération relative à la nomination des membres du Conseil d'administration de la Régie publique de l'eau de Cœur d'Essonne Agglomération,

Vu les statuts de la Régie publique de l'eau de Cœur d'Essonne Agglomération,

Vu les articles 3 et 4 du décret n° 96-1252 du 27 décembre 1996 relatif à la définition des chapitres et articles des budgets des communes et de leurs établissements,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M49 publiée par arrêté du 22 décembre 2016 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M49 applicable aux services publics locaux industriels et commerciaux,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales autorisant la reprise anticipée des résultats de la gestion de l'exercice 2017 dès le vote du budget primitif 2018,

Vu le document du compte de gestion relatif au résultat d'exécution présenté par la Trésorerie Principale de Sainte Geneviève sur Orge,

Présents : 11

Représentés : 0

Absents : 5

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

091-824472559-20180328-DEL2018-12-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/05/2018

Affichage : 13/04/2018

Pour l'autorité compétente par délégation



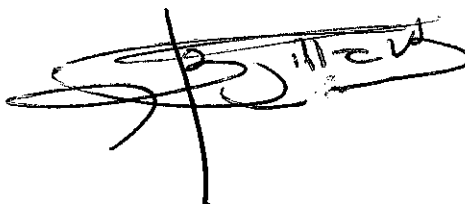
APRES EN AVOIR DELIBERE

AUTORISE le Directeur à reprendre par anticipation le résultat 2017 au budget primitif 2018 pour la somme de :

Investissement : 2 105 287.98 euros au 001 Recettes.
Fonctionnement : 1 591 626.38 euros au 002 Recettes.
Besoin de financement : 1 250 040.03 euros au 1068.

PRECISE que, le cas échéant, toute différence constatée entre les montants reportés par anticipation au budget primitif 2018 et le compte administratif 2017 fera l'objet d'une régularisation dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif et, en tout état de cause, avant la fin de l'exercice.

**Le Président
Bernard FILLEUL**



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

091-824472559-20180328-DEL2018-12-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/05/2018

Affichage : 13/04/2018

Pour l'autorité compétente par délégation

